



SESSION DU 17 juin 2021

ÉTHIQUE – DÉONTOLOGIE et CoViD-19

Webinaire

Éthique et déontologie pharmaceutiques face à la crise sanitaire COVID-19

Stéphane Lafond - SDIS 16, ONP - Geneviève Fahd, ONP

Rédacteur correspondant : S. Lafond LAFOND.S@sdis16.fr

Datant de 1995, le code de déontologie des pharmaciens est actuellement en cours de refonte mais comporte déjà des dispositions similaires à celui des professions médicales, notamment en matière de secret ou d'indépendance professionnels, en plaçant le patient au cœur du dispositif. A l'épreuve de la crise sanitaire COVID-19, toute la chaîne du médicament, de l'industrie à l'officine ou à la pharmacie à usage intérieur (PUI), ainsi que la biologie médicale ont été totalement impliquées, la profession ayant à cœur de mettre en exergue ses valeurs.

En matière de prévention des risques infectieux, avec l'élaboration de procédures relatives à l'hygiène, le choix et l'acquisition de dispositifs médicaux ou d'équipement de protection individuelle, mais également la préparation de solution hydro-alcoolique, les pharmaciens se sont investis afin de permettre aux autres professionnels de santé comme à la population tout ce qui permettait, malgré un contexte national et international compliqué, des pratiques sûres ou le respect des gestes barrières. Dans le même temps, la profession n'a pas hésité à lancer des actions disciplinaires contre celles et ceux dérogeant aux règles déontologiques.

En outre, en matière de thérapeutique, les pharmaciens ont dû faire face à de nombreuses ruptures d'approvisionnement, les contraignant à mettre en place des stratégies de priorisation, de réaliser au sein de certaines PUI des préparations hospitalières spéciales (les spécialités commercialisées n'étant plus disponibles), voire d'intégrer dans les dotations des médicaments étrangers ou vétérinaires, mais en veillant à conserver tous les principes de sécurité sanitaire. Des circuits dérogatoires de dispensation ont aussi été mis en place afin de limiter autant que faire se peut, les arrêts de traitement mais également l'hospitalisation de patients chaque fois que possible.

Concernant les diagnostics, par RT-PCR, ou les tests antigéniques (TAG), l'ensemble des pharmaciens d'officine, de PUI et les biologistes médicaux se sont là encore mobilisés. Mais avec une réelle vigilance et un objectif de qualité. Notamment, les biologistes ont joué un réel rôle de garde-fou auprès des autorités pour les TAG, mettant en avant les qualités minimales requises en matière de sensibilité et spécificité, conduisant les autorités à publier et réviser une liste positive de TAG. Leur implication s'est encore renforcée avec l'apparition des différents variants (PCR de criblage, séquençage).

Puis quand la campagne de vaccination a été lancée, la profession a encore répondu présent. Malgré de nombreuses dérogations voire entorses aux bonnes pratiques pharmaceutiques, les pharmaciens, qu'ils exercent en officine, en PUI ou en centre de vaccination, ont malgré tout chercher à maintenir l'objectif de sécurisation des pratiques des autres professionnels de santé et la qualité du circuit du médicament et du dispositif médical, et notamment la chaîne du froid, au maximum dans le respect des règles déontologiques. Il a fallu pour autant tenir compte de situations extrêmes, engageant totalement la responsabilité du pharmacien, afin de faciliter et renforcer la campagne de vaccination.

En conclusion, malgré sa réputation de rigueur, en sa qualité de gardien des poisons, le pharmacien, quel que soit son mode d'exercice, a démontré sa capacité d'adaptabilité face à une crise sanitaire sans précédent. De surcroît, sa déontologie lui a permis de conserver un seul et même objectif, sécuriser les pratiques et la chaîne pharmaceutique, afin d'offrir au patient, les soins de la meilleure qualité qui soit.